

EBOUEUR.SE

Recrutement sur tests visant la titularisation dans la fonction publique territoriale

LES PRÉ-REQUIS

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ;
- Être en règle avec le service national de son pays d'origine ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Ne pas avoir subi de condamnations pénales figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatibles avec l'exercice des fonctions.
- **Avoir des connaissances professionnelles sur le poste.**

LES MISSIONS

L'emploi s'effectue au sein d'un des 140 ateliers de la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE) de la Ville de Paris sur l'ensemble des arrondissements de Paris.

Le travail s'effectue en extérieur, exposé aux intempéries.

L'agent doit être apte au port de charges lourdes, à la marche prolongée et doit savoir travailler en équipe.

Les tâches à effectuer :

- La collecte des déchets et l'enlèvement des objets encombrants,
- Le balayage et lavage des trottoirs,
- Le déblaiement des marchés,

Les missions saisonnières :

- Le ramassage des feuilles mortes,
- Le déblaiement des neiges et glaces.

LE TEMPS / LES HORAIRES DE TRAVAIL/ LA RÉMUNÉRATION

35 heures hebdomadaires

Travail en roulement et en horaires décalés.

L'agent peut être affecté sur différents types d'horaires :

- De 06h00 à 13h48
- De 11h54 à 19h42
- De 13h12 à 21h00
- De 12h24 à 20h12
- De 15h42 à 23h30 en période estivale sur certains secteurs
- De 16h00 à 23h30
- Une alternance entre des journées de 06h00 à 12h21 et des journées de 06h00 à 12h21 et de 13h25 à 17h00.

La rémunération nette mensuelle est de l'ordre de 1564 € en début de carrière (traitement, indemnités et primes).

LES ÉTAPES DU RECRUTEMENT

Le recrutement se déroule en deux étapes :

1. **Épreuve d'admissibilité :**

- Épreuve écrite composée d'un questionnaire à réponses courtes portant sur des mises en situations professionnelles et sur les fonctions du poste et d'une recherche d'itinéraires sur plan (1h).

2- **Épreuves d'admission pour les candidats ayant réussi les épreuves d'admissibilité :**

- Entretien de motivation et de vérification de l'aptitude à tenir le poste au cours duquel le candidat disposera des 3 premières minutes pour exposer son parcours professionnel et ses motivations pour le poste (15 mns).
- Épreuve pratique de mises en situations professionnelles : un exercice de port de charges, un exercice de chargement/déchargement et un exercice de roulage d'un conteneur (15 à 20 mns).

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

1/ Positionnez-vous sur le Portail

2/ Enregistrez votre cv et lettre de motivation en format Word dans le coffre-fort de votre compte.

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous !